

SPÉCIALITÉ D'INITIATIVE LOCALE (SIL GRANDES CULTURES) DIPLÔME NIVEAU IV CONDUITE DE CULTURES



Finalité - Emploi

L'objectif est d'acquérir, par une formation complémentaire, les capacités nécessaires à la conduite de cultures

Lieux de la formation

Ferme des Etablères
Route du Moulin Papon
85000 LA ROCHE SUR YON

A qui s'adresse-t-elle ?

Cette formation s'adresse à toute personne ayant un projet de salariat ou d'installation sur une exploitation Grandes Cultures.

Conditions d'admission

Etre titulaire d'un diplôme agricole de niveau bac ou plus ou justifier d'une expérience professionnelle :

- D'1 an minimum en rapport avec la filière grandes cultures
- Ou de 3 années dans un autre secteur d'activité.

Contenu

Raisonnement son système de culture :

Systèmes de production et performances
Connaissances du sol
Connaissances des plantes
Règlementation en lien avec la fertilisation et l'utilisation des produits phyto sanitaires
Rotation des cultures

Conduite des cultures (automne, hiver, printemps)

Itinéraires techniques
Utilisation des couverts végétaux
Choix et adaptation du matériel
Suivi des cultures et gestion des interventions (sanitaire, fertilisation...)
Gestion de l'irrigation
Les innovations techniques au service de la production
Récolte
Analyse technico économique

Gestion des approvisionnements et de la commercialisation

Gestion des approvisionnements et analyse des coûts
Connaissance des filières et des circuits de commercialisation
Diversification et innovation
Gestion des risques
Valorisation des récoltes

Durée

La formation a lieu chaque année d'octobre à mai. Elle est composée d'une période au centre de formation de 350 heures constituées de 10 modules de 35 heures indépendants

Méthodes pédagogiques

Cette formation est basée sur une pédagogie active et la progression pédagogique qui allie l'apport de contenus techniques et scientifiques par des intervenants (conseillers Chambre d'agriculture, conseillers acteurs de la filière du département, ...), et la maîtrise des situations en entreprise permettant la construction de compétences.

La validation du diplôme se fait en contrôle continu (unités capitalisables)

Comment s'inscrire ?

Quelle que soit votre situation, une solution existe pour bénéficier d'un statut reconnu. N'hésitez pas à nous contacter !

Pour s'inscrire, il vous suffit de nous retourner un dossier de candidature complété. Une fois réceptionné, vous serez convié à un entretien avec l'animateur de formation pour vérifier votre motivation et l'adéquation entre votre projet et la formation envisagée.

Modalités de rémunération

Vous souhaitez suivre cette formation en alternance

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu dans le cadre d'un CDD ou au début d'un CDI (on parle alors d'action de professionnalisation). La durée du contrat de professionnalisation est de 6 à 12 mois.

Publics concernés :

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus.
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus inscrits à Pôle-Emploi.
- Bénéficiaires de minima sociaux : du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH)

Vous êtes demandeur (se) d'emploi

Le besoin de formation est identifié avec votre conseiller Pôle Emploi.

L'action de formation conventionnée par Pôle emploi donne droit à AREF (pour les demandeurs indemnisés) ou à la RFPE (pour les demandeurs non - indemnisés)

Vous êtes salarié

Les financements de la formation continue sont nombreux :

- Le compte personnel de formation (C.P.F.)
- Le congé individuel de formation (C.I.F.)
- Le plan de formation si formation à l'initiative de l'employeur.

Contact

AGRILIA Formation

Les Trinottières
Tél. 02 41 95 73 84
agriliaformation@pl.chambagri.fr



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN